



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2024/256

**Objet : Modification complémentaire à la délibération n°2024/194 du 26 juin 2024 sur la Garantie d'emprunt accordée à la SCIC d'HLM Essonne Habitat pour l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la construction de 33 logements
Place du Moulin à vent à Ris-Orangis**

Séance du mardi 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du mercredi 18 septembre 2024, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de
membres**

En exercice : 35
Présents à la
séance : 23
Excusés
représentés : 7
Absents : 5

* Arrivées à 18h36 au cours de la
présentation du point n°1 inscrit à
l'ordre du jour

** A quitté la séance à 19h49 en
confiant son pouvoir à F. Deraedt
au cours du point n°14 inscrit à
l'ordre du jour

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg*, Souad Medani**, Fabrice Deraedt, Véronique Gauthier, Annabelle Mallet, Sémira Le Querec, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Sylvie Deforges*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik, Nejla Toptas, Christine Tisserand, Sandanakichenin Djanarthany, Pierrick Brousseau, Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Serge Mercieca à Gilles Melin, Siegfried Van Waerbeke à Aurélie Monfils, Claudine Cordes à Kykie Basseg, Omar Abbazi à Marcus M'Boudou, Jérémy Kawouk à Véronique Gauthier, José Peres à Erick Couturier, Laurent Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Séverin Yapo, Nicolas Fené, Sofiane Seridji, Christian Amar Henni, Claude Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Hôtel de ville

Place du Général de Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2024/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
24 septembre 2024
DÉLIBÉRATION
N°2024/256

Objet : Modification complémentaire à la délibération n°2024/194 du 26 juin 2024 sur la Garantie d'emprunt accordée à la SCIC d'HLM Essonne Habitat pour l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la construction de 33 logements Place du Moulin à vent à Ris-Orangis

Solidarités

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Siegfried VAN WAERBEKE, Adjoint au Maire chargé des Solidarités, du logement, des Copropriétés et de la Politique de la Ville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L 2252-1 et L 2252-2,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 12 décembre 2017 relative à l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat,

VU la délibération n°2023/341 du Conseil municipal du 22 novembre 2023 portant sur les garanties d'emprunts accordées à la SCIC d'HLM Essonne Habitat pour l'opération de construction de 33 logements en PLS (Prêt Locatif Social) place du Moulin à vent à Ris-Orangis,

VU la délibération n°2024/194 du Conseil municipal du 26 juin 2024 portant sur la garantie d'emprunt accordée à la SCIC d'HLM Essonne Habitat pour l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la construction de 33 logements Place du Moulin à vent à Ris-Orangis,

VU le Contrat de prêt n°155169 conclu entre la SCIC d'HLM Essonne Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations le 21 décembre 2023,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Solidarités et Modernisation du service public en date du 17 septembre 2024,

CONSIDERANT la demande formulée par SCIC d'HLM Essonne Habitat afin d'obtenir la garantie des emprunts pour la construction de 33 logements locatifs sociaux, place du Moulin à Vent à Ris-Orangis, qui s'inscrit dans le contexte du NPRU du Plateau,

2024/

CONSIDERANT qu'Essonne Habitat a réceptionné cet accord de garantie formulé par délibération du Conseil municipal en date du 22 novembre 2023,

CONSIDERANT la demande de précision de la Caisse des Dépôts et Consignations.

APRES DELIBERATION

CONFIRME l'accord de garantie d'emprunt formulé par délibération n°2023/341 du Conseil municipal du 22 novembre 2023.

CONFIRME les précisions formulées par délibération n°2024/194 du Conseil municipal du 26 juin 2024.

PRECISE que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 01 OCT. 2024

Publié le : 01 OCT. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.



2024/

